



COMPTE-RENDU DE LA 2^{ème}

REUNION DU QUARTIER N° 1

du 15 sept 2022

RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER :

Présentation des référents et d'Emmanuelle MORAUULT, secrétaire de séance.

Après un appel à candidature en 2021, deux délégués ont été élus pour votre quartier. Il s'agit de :

- Fabrice Jean DARRIGRAND RQ1 ; mail : rdq1a.bef@gmail.com
- Jean-Luc PARICKMILER RQ1 ; mail : rdq1b.bef@gmail.com

Leur interlocutrice privilégiée à la mairie : Sylvie PELISSIER , adjointe, élue référente.

Ce quartier n°1 regroupe le Centre du village, la Rouvière jusqu'au n°852, le Cannet, les Molières, les Mérianes, les Clos, l'Adrech, Saint-Antoine, les Culasses jusqu'au n°169, les Pradons et la Gardiette.

Les habitants au-delà du numéro 852 de la Rouvière font partie du quartier 2 (*question d'un participant*).

Conseils de quartier : C'est quoi ?

- **LIEN ENTRE QUARTIER ET LA MUNICIPALITE :** Les Conseils de quartier sont des instances de Démocratie Participative en complément de la Démocratie Représentative (les Élus du Conseil Municipal). Ils ont été créés par le Conseil Municipal par délibération. A cet effet, un élu référent a été désigné. IL s'agit de Madame Sylvie PELISSIER, adjointe, qui sera en charge de traiter les dossiers.
- **ETRE A VOTRE ECOUTE :** Les Conseils de quartier sont des espaces de dialogue, de concertation, d'information et de proposition dédiés à l'amélioration du cadre de vie. Ils constituent un relais entre la municipalité et les habitants du quartier sans en être un représentant, ni de l'un, ni de l'autre.
- **DEFINIR DES PRIORITES :** Les Conseils de quartier participent à la construction des projets, mais les décisions finales demeurent toutefois de la seule compétence et de la responsabilité du Conseil Municipal. INITIER des actions, évènements ou investissements pour notre quartier dans la limite des budgets qui peuvent être alloués par la Municipalité.

Organisation : la réunion s'est tenue de 18h à 20h au Foyer Municipal devant une assemblée de 63 personnes et a été suivie d'un pot de l'amitié. En deuxième partie de réunion, Monsieur René BOUCHARD, maire de Bagnols, nous a rejoint et a répondu à certaines questions.

PROJET DU QUARTIER 1 : Aménagements loisirs et culturels

Les référents du quartier 1 souhaitent faire aboutir un projet structurant pendant leur « mandat ». En fonction des échanges que nous avons eu avec les habitants, il s'avère que les aménagements loisirs et culturels manquent au village. Voici les projets souhaités :

La pose de **bancs publics** en premier lieu en haut du Chemin des Rouvières face au n° 1545 pour faire une pause mais aussi admirer la jolie vue et en deuxième lieu Boulevard du Rayol en face du Foyer municipal au-dessus du petit parking. Pour ce dernier un aménagement pour embellir et sécuriser le site serait bien sûr à prévoir.

Aménagement d'une **aire de jeux** pour les petits enfants sur le boulevard du Rayol en y intégrant quelques bancs pour les parents. A cet effet, les premiers terrains de pétanque du Boulevard du Rayol peuvent être récupérés car ils sont très peu voire pas du tout utilisés par les boulistes mais plutôt occasionnellement par l'incivilité de véhicules 4X4. Or cet emplacement ombragé est situé idéalement à proximité du centre-bourg, accessible sans effort, environnement visuel agréable...). Ce projet permettrait par ailleurs de justifier encore plus une **limitation à 20 km/h en route partagée** sur la Rayol et Chemin St Antoine.

Lors de la première réunion, il avait déjà été demandé sur le plateau Sainte-Anne un aménagement où la jeunesse du village puisse se retrouver comme un citypark ou un street basket.

Un **amphithéâtre** à ciel ouvert serait très utile également en utilisation partagé avec l'école, associations et évènements.

Quid de l'étude en cours ?

LES SUJETS QUI RESTENT EN SUSPENS ET LES NOUVELLES PROPOSITIONS :

1 LA CIRCULATION :

1-1 - Comment diminuer le trafic chemin du Cannet et Saint-Antoine ?

1^{er} constat des riverains : le trafic n'a pas diminué depuis le mois de juin, bien au contraire. Le chemin du Cannet est devenu l'itinéraire de contournement des feux alors que cette voie n'est pas du tout adaptée pour un trafic dense. Il y a souvent des embouteillages comme un matin avec invectives de part et d'autre laissant craindre de mauvais gestes.

2^{ème} constat : la pose d'un panneau en bas du chemin ne permet pas de dévier tous les camions. Certains chauffeurs l'ignorent sciemment, d'autres ne le voient pas en toute bonne foi car ils ont les yeux rivés sur le GPS.

Propositions des riverains :

- Pourrait-on prévoir un premier avertissement plus en amont, avant d'arriver au grand virage ? Cela pourrait être un grand panneau expliquant que pour le centre bourg, il faut continuer tout droit et également que le chemin de droite est interdit aux gros gabarits.
- Pose de panneaux « Interdit sauf riverains » comme au chemin de la Rouquaire.
Le maire explique que ce type de panneau est illégal car entraînant une différence de traitement entre les usagers.

- Implanter un feu au milieu du Chemin du Cannel dans le sens de la montée, et en amont sur le Chemin de Saint-Antoine dans le sens descente afin d'améliorer la sécurité et décourager les automobilistes qui ne font que traverser le village. Le maire prend note pour étude.
- Qu'en est-il de la chicane en dur qui avait été retenue pour ralentir la vitesse des voitures Chemin de Saint-Antoine ? Il y a-t-il eu une étude ?
- Une solution dissuasive avait été aussi proposée telle que le classement du Chemin St Antoine en zone partagée piétons et vélos limitée à 20 km. Cette modification permettrait aussi de protéger les promeneurs nombreux (*poucettes d'enfants, personnes âgées...*) dans cette rue plane et à la jolie vue.

1-2 Circulation Chemin de la Baumette

Certains usagers n'ont toujours pas intégré le changement du sens de circulation du chemin de la Baumette. Quid de la pose du panneau « interdiction de tourner à droite » ?

1-3 Les Feux de circulation

Il était prévu des feux clignotants en permanence avec détection des gros volumes (bus, camions...). Cette solution devait rendre plus fluide et moins polluée la Grand'Rue.

Le maire précise : depuis début septembre le feu est clignotant à partir de 20h00 après le dernier passage des bus scolaires. Quant à la journée, pour l'instant le feu reste alterné compte tenu des véhicules stationnés dans la rue le long des poteaux pour diverses raisons (déchargement, stationnement abusif, soins à domiciles...)

Dans ce cas, la police municipale devrait verbaliser les véhicules qui ne mettent pas les feux de détresse.

Précisions apportées par le Maire : Désormais les policiers municipaux travaillent en horaires décalés pour intervenir en dehors des heures de journée. Avec cette organisation, les contrevenants aux diverses réglementations seront verbalisés plus souvent (brûlage déchets verts, stationnement, nuisances sonores...).

Par ailleurs, la présence d'un ASVP supplémentaire devrait être effective d'avril à septembre 2023.

2 LA SECURITE :

2-1 Eclairage

Chemin des Escolles et chemin de Saint-Antoine : aucune lumière le soir d'où problème de sécurité pour les écoliers. Pourrait-on prévoir un éclairage intelligent avec panneau solaire et détection de mouvement pour la mise en route ? Cela permettrait d'assurer confort et sécurité tout en préservant la faune.

Cependant, il faudrait l'avis de tous les riverains (*enquête*) car d'autres n'y sont pas favorable pour apprécier le ciel étoilé et préserver la nature.

2-2 Sécurité dans la rue du Bari

Possibilité de prévoir un dispositif pour casser la vitesse ?

2-3 Sécurité sur la D4

- Problème quand on est à pied sur la route de Fréjus pour monter au village : beaucoup de branchages débordent sur la route d'où danger car les piétons se déportent sur le milieu de la chaussée. Y a-t-il des actions envers les riverains ?
- Manque d'éclairage au niveau de l'arrêt de bus en face l'hôtel : danger pour les élèves alors qu'il fait maintenant nuit le matin pour les premiers départs.
Proposition de mettre un panneau clignotant des deux côtés pour signaler aux automobilistes « pressés » que des enfants traversent.
- Les voitures qui viennent de Saint-Paul-en-Forêt ont souvent une vitesse encore excessive quand elles arrivent à la hauteur du camping des Clos. Peut-on prévoir un aménagement incitatif et aussi améliorer la visibilité du passage piéton (élagage, marquage au sol).

2-4 Les abords de la maison médicale

Qu'en est-il des études pour aménager :

- Le cheminement piéton entre le parking face à l'Ehpad et la Maison de santé.
- Le cheminement piéton entre la Maison de santé et le passage piéton routier face au supermarché.

3 LA GESTION DES DECHETS :

3-1 Le Compostage

- Rappel : A partir du 1^{er} janvier 2024 obligation pour tous les Français d'avoir un bac à compost à leur domicile ou de déposer leurs biodéchets dans des bacs à disposition dans l'espace public. Voir texte de loi : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>

La Communauté de communes du Pays de Fayence propose à ses habitants possédant un jardin d'acquérir un composteur pour 15 €.

D'une contenance de 600 litres, ce composteur en bois a une emprise au sol d'environ 1m² pour une hauteur de 80 cm. Conditionné en kit, facile à transporter et à monter, le composteur sera accompagné d'un « bio-seau » et d'un guide du compostage qui vous fournira les informations nécessaires à la bonne pratique du compostage, ainsi qu'à l'utilisation du compost mûr. Vous pouvez réserver votre composteur en appelant le 04 94 85 93 89.

Site du Pays de Fayence : <https://www.cc-paysdefayence.fr/dechets/compostage/>

La loi AGEC – Synthèse : <https://www.ordeec.org/a-la-une/detail/synthese-loi-relative-a-la-lutte-contre-le-gaspillage-et-a-leconomie-circulaire>

- Composteur collectif au centre bourg : Est-ce que cela fonctionne ? L'utilisation par les riverains est-elle en progression ?
Les utilisateurs souhaitent l'ajout d'une pelle avec une chaîne ou autre ustensile permettant de manipuler les déchets végétaux.

3-2 La Redevance incitative

Le maire apporte des précisions :

Année test en 2023 (sans facturation réelle) avant le déploiement en 2024.

Aujourd'hui, le montant de la taxe d'ordure ménagère est calculée en fonction de la valeur locative du logement. A l'avenir, ce sera une tarification à la levée avec un conteneur nominatif équipé d'une puce. En résumé : plus vous triez, moins vous paierez et plus vous sauverez la planète !

Les déchets « jaunes » seront regroupés avec le papier et ne seront pas facturés. Une colonne sera à disposition pour le verre.

3-3 Les dépôts sauvages

- Les fossés de la D4, sont jonchés de détritrus. Certains sont des dépôts sauvages mais il y a aussi le problème des camions-navettes de la décharge qui perdent des déchets. Les utilisateurs du site (CAVEM...) devraient organiser des actions de ramassage plusieurs fois par an.
- Un piège photographique a été posé en bas du chemin du Cannel. Quel en est le résultat ? Il avait été prévu d'en mettre un plus haut aux abords des numéros 251/264 pour la surveillance des 8 conteneurs ? Si cela n'est pas possible techniquement, peut-on apposer un panneau de rappel d'interdiction de déposer des détritrus sur le mur derrière les conteneurs ?
- Une caméra a été posée Parking Sainte-Anne. Est-il possible d'en mettre une autre derrière la Chapelle ? Est-ce possible de regrouper les poubelles installées devant la chapelle avec celles qui sont enterrées de façon à mieux mettre en valeur cet édifice ? Idem à la chapelle St Antoine qui pourrait apparemment être positionnées différemment.

3-4 La qualité de l'air

Mauvaises odeurs senties en septembre au niveau des Molières et de Saint-Antoine. Quid de la surveillance de la qualité de l'air ? Vers qui se tourner pour signaler ces mauvaises odeurs ?

Le maire précise :

Signalement à la SPL (Société Publique Locale) ou à la mairie ou sur le site « Maire et citoyens ». Bien noter le jour et l'heure exacte. S'il y a beaucoup de signalements dans un même quartier, un module portable de prélèvement d'odeurs pourrait être installé.

4 LA GESTION DE L'EAU :

- Problème des gîtes ruraux régis par un contrat établi par les Gîtes de France stipulant la mise à disposition de 500 litres d'eau par jour et par personne.

Il faut soulever le problème auprès des Gîtes de France pour qu'ils puissent inclure un paragraphe sur les arrêtés préfectoraux dus aux aléas climatiques dans les prochains contrats 2023.

Le maire donne des précisions :

Les habitations qui risquent de dépasser le quota (*gîtes, chambres d'hôtes...*) peuvent signaler à la Régie de l'Eau un nombre officiel de personnes supplémentaires. D'une manière générale, chacun doit sensibiliser ses visiteurs sur les mesures sécheresses et les bons gestes à adopter.

Un arrêté a été signé par les 9 maires de la communauté de communes limitant la consommation d'eau :

- Au 12/09 le débit d'eau potable disponible pour les 9 communes était de 153 litres /seconde au lieu des 300 litres /seconde disponibles habituellement.
- Le maire souligne l'effort collectif de tous les Bagnolais qui ont vraiment joué le jeu. Seules 15 habitations ont été pastillées sur la commune pour consommation trop importante.

Il va falloir s'habituer à vivre avec le manque d'eau et faire des efforts sinon le risque est de subir une coupure d'eau et dans ce cas l'eau stagnerait dans les canalisations et deviendrait ensuite impropre à la consommation !

- Réflexion à avoir pour orienter les habitants vers une forme d'indépendance : incitation pour un achat groupé de cuves, dans le cadre de la révision du PLU : introduction d'une obligation d'installer des systèmes de récupération de l'eau pour les nouveaux bâtiments.

Autres actions proposées par les participants :

- Prévoir l'été prochain une information pour sensibiliser les touristes au problème de la sécheresse : explication sur l'arrêt des fontaines...
- Organiser un salon ou une exposition sur la construction durable au foyer communal ou au niveau de CCPF à Fayence.

5 ATTRACTIVITE DU VILLAGE :

5-1 Informations aux entrées du village

- Panneau route du Muy, en bas du Chemin de Maupas pour indiquer la direction du village du genre : BAGNOLS CENTRE, commerces, restaurants, maison de santé...
- Panneaux aux entrées du genre : BIENVENUE à BAGNOLS, son marché mercredi et samedi matin...

5-2 Devenir de la friche sur la D4 à l'entrée du village, face à l'hôtel ?

Problème de sécurité et risque incendie car aucun entretien réalisé cet été par le propriétaire sur la friche et au-dessus de celle-ci. Cette verrue ne met pas en valeur l'arrivée au village. Quid du projet de construction ?

Le maire précise : Dans le cadre de la révision du PLU, il n'a pas été donné suite au projet déposé. On s'oriente vers la création d'un emplacement réservé sur cette parcelle pour le stationnement et la récupération des enfants après le ramassage scolaire.

5-3 Mise en valeur de la Chapelle Saint-Antoine.

Peut-on prévoir une remise en beauté de la Chapelle (crépi et peinture) ? Le bac à fleurs cassé depuis trois ans n'est toujours pas réparé. Actions du chantier jeunes ?

Les habitants souhaitent également : d'une part la plantation d'un arbre à la place du platane abattu et d'autre part le déplacement des poubelles (le long du mur sud) en les masquant avec un petit muret ou une barrière en bois.

5-4 Signalétique et utilisation des parkings à améliorer.

Manque de visibilité des accès du parking Porro et du parking en face l'Ehpad qui sont du coup peu fréquentés.

L'escalier et le cheminement reliant le parking Porro au Bd du Rayol pourraient être signalés et aussi embellis (bien utile les jours de marché et d'évènements divers).

5-5 Attractivité touristique du centre-bourg et bien-être des riverains.

Les ruelles de notre premier village perché ont du charme et les riverains sont motivés à les embellir encore mieux mais celles-ci sont polluées visuellement par les 2 roues et voitures ventouses (*pollution aussi par les taches d'huile au sol*).

Les habitants souhaitent une interdiction de stationnement dans ces rues et par là même la pose soit de jardinières, poteaux...n'incitant pas au dit stationnement. Le parking de l'église étant à deux pas, il faut peut-être revoir le stationnement 2 roues (à vérifier).

5-6 Nuisances sonores

- Sensibiliser les automobilistes qui attendent au feu à arrêter leur moteur et baisser la musique.
- Réviser la plaque d'égout située en face de la mairie et qui claque à chaque passage de voiture (joint caoutchouc ?).
- Des riverains de la D4 se plaignent des bruits de moto dont les moteurs sont modifiés. La gendarmerie peut-elle opérer des contrôles ?

6 COMMUNICATION

Chaque bagnolais est incité à accéder aux outils de communication numériques de la Mairie pour s'informer, signaler, suggérer... (« Maires et Citoyens », conseils municipaux retransmis en vidéo, site de la mairie).

La réunion de concertation avec la mairie permettra de donner une réponse à vos demandes. Les conclusions dans un prochain compte-rendu.

Merci pour votre participation.

Vos référents.